



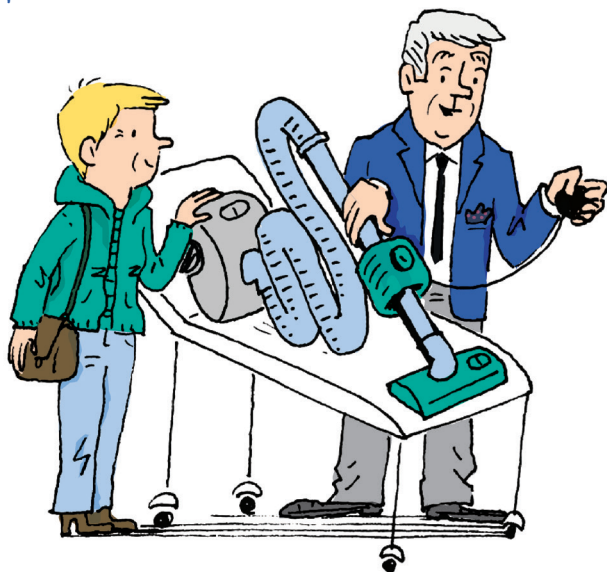
## LES CHUTES DE TENSION

### Vous souffrez de chutes de tension ?

L'alimentation électrique réglementée de votre habitation (tension nominale) est de 230 volts en courant monophasé ou 400 volts en courant triphasé. En réalité, la tension oscille en permanence autour de cette valeur pivot. Néanmoins, elle ne doit pas varier au delà d'une plage fixée par arrêté de +/- 10 % par rapport à la tension nominale concernée (soit entre 207 V et 253 V en monophasé et entre 360 V et 440 V en triphasé) (1). Une chute de tension en dessous de ce seuil provoque le dysfonctionnement de vos appareils et altère leur longévité. Les luminaires sont moins éclairants et leur intensité est changeante. Les équipements sont moins performants ou arrêtent de fonctionner. Une chute de tension perturbe donc tout votre quotidien.

(1) Valeur moyennée sur 10 minutes.

Rien de grave Marie-Pierre, votre aspirateur souffre d'une petite chute de tension...



### UNE TENSION QUI VOUS VEUT DU BIEN

Une tension s'est installée chez vous. Celle-ci n'affecte pourtant pas notre relation...

L'électricité est indispensable pour le fonctionnement de vos appareils.

Une baisse de tension peut en effet perturber l'efficacité de vos équipements. Elle peut même les endommager.

### Quelle est cette étrange tension entre nous ?

La chute de tension se manifeste surtout en hiver, période de plus forte consommation d'électricité.

La chute de tension a plusieurs origines. Votre installation privée peut ne pas correspondre à votre volume de consommation. Vous devez veiller à la conformité de vos appareils électriques.

Une pompe à chaleur par exemple peut ne pas être agréée par la norme et provoquer des chutes de tension.

Les besoins grandissants en énergie impliquent une augmentation de la puissance électrique demandée.

Le dimensionnement des réseaux publics ou privés de distribution d'électricité peut ainsi ne plus répondre aux besoins. La qualité de l'électricité délivrée à votre domicile en est alors altérée.



## LES SOLUTIONS DE L'EXPERT SYDEV

### Comment rester sous tension ?

Un arrêté fixe les niveaux de qualité de fourniture de votre électricité. Votre domicile est considéré comme mal alimenté si un **minimum moyen de 207 volts** est enregistré pendant 10 minutes.

Des solutions existent pour faire cesser les chutes de tension. Mais il faut d'abord établir l'origine du problème.

C'est votre électricien qui est compétent pour constater et corriger les dysfonctionnements de votre installation privée.

Le dysfonctionnement du réseau de distribution publique relève, en Vendée, de la compétence de **Enedis** qui en est le gestionnaire. Vous devez contacter votre fournisseur d'électricité (EDF, Engie, etc.) dont les coordonnées figurent sur votre facture. Il se charge des démarches auprès de Enedis. Une analyse est faite pour établir la conformité de votre fourniture en électricité. Un appareil peut être installé à votre domicile pour mesurer la tension électrique dont vous bénéficiez (2). Le cas échéant, des travaux de renforcement de la tension seront réalisés par Enedis (pour les communes urbaines) ou par le SyDEV (pour les communes rurales).

En cas de réponse non satisfaisante de votre fournisseur à votre demande, le SyDEV est votre interlocuteur privilégié pour faire aboutir la résolution du dysfonctionnement.

(2) **Attention !** En cas de mesures conformes aux engagements réglementaires ou contractuels, Enedis facture sa prestation.

**Bon à savoir :** le SyDEV équipé d'analyseurs de réseau peut, après réception et traitement de votre réclamation, réaliser gratuitement une campagne de mesure à votre domicile.

### L'essentiel à retenir



**230 Volts** en monophasé alimentent la plupart des habitations.

**207 Volts** en monophasé est le niveau moyen minimum de tension dont doit bénéficier votre habitation.

- Un arrêté régit la conformité de la fourniture en électricité et garantit un accès au réseau à la tension requise.

- **Enedis** assure les travaux de renforcement du réseau de distribution publique dans les **communes urbaines**.

- **Le SyDEV**, service public de la distribution de l'électricité en Vendée, assure les travaux de renforcement du réseau de distribution publique dans les **communes rurales**.

Contact du SyDEV : 02 51 45 88 78  
[controle.concessionnaire@sydev-vendee.fr](mailto:controle.concessionnaire@sydev-vendee.fr)

